



ARRÊTÉ



Réglementant la circulation et le stationnement
au 23 avenue de Chez Maillard

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 5 octobre 2022 de la SAS Des Racines aux branches – 15 rue Charles Lindbergh Parc Océalim – 87270 COUZEIX concernant les travaux d'écimage avec évacuation au 23 avenue de Chez Maillard – Morterolles - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux d'écimage avec évacuation au 23 avenue de Chez Maillard – Morterolles - 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE, l'entreprise est autorisée à utiliser le domaine public pour stationner sur le trottoir avec un léger empiètement sur la voirie devant le 23 avenue de Chez Maillard le mercredi 12 octobre 2022.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par SAS Des Racines aux branches conformément à la réglementation en vigueur.

L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
La SAS Des Racines aux branches

Fait et arrêté à Bessines, le 7 octobre 2022

La Maire,



Andréa BROUILLE